

DÉPÔT DU RAPPORT FINANCIER ET DU RAPPORT DE L'AUDITEUR POUR L'ANNÉE 2021

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LE SOUSSIGNÉ, DIRECTEUR GÉNÉRAL ET GREFFIER-TRÉSORIER DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE MARGUERITE-D'YOUVILLE, QUE :

Lors de la séance ordinaire du 18 mai 2022, il sera déposé le rapport financier et le rapport de l'auditeur préparés pour l'année 2021 en vertu de l'article 966.3 du *Code municipal du Québec* (RLRQ, chapitre C-27.1).

Cet avis est donné conformément à l'article 176.1 du Code municipal du Québec précité.

Donné à Verchères, le 31 mars 2022.

Sylvain Berthiaume

Directeur général et greffier-trésorier